

Accessibilité aux personnes handicapées d'un ERP

RAPPORT DE DIAGNOSTIC



FORT LAGARDE

66230

PRATS DE MOLLO LA PRESTE

Rapport de diagnostic accessibilité n° 000770661500060

N° d'affaire	Rapport version	Date du rapport
000770661500060	1	08/09/2015

QCS SERVICES PERPIGNAN

39 Bld Kennedy - CS 10014 66029 PERPIGNAN

Tél : 04.68.50.39.18 - Fax : 04.68.67.59.33

SAS au capital de 300000.00 € - R.C. VERSAILLES - SIRET 804 448 587 00019 - APE 7112B

Siège Social : 1 bis rue petit Clamart - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY- Tél. : 01 40 83 75 75 - Fax : 01 40 30 39 62

N° TVA Intracommunautaire : FR 32 804 448 587



SOMMAIRE

1.	RAPPEL DE LA MISSION.....	3
1.1	DEFINITION DE LA MISSION	3
1.2	REFERENTIEL	3
1.3	LIMITE DE LA MISSION	3
2.	DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT	5
2.1	GENERALITES	5
2.2	DESCRIPTION DES BATIMENTS	6
2.3	DESCRIPTION DES ABORDS	6
2.4	LISTE DES LIEUX NON DIAGNOSTIQUES FAUTE D'ACCES LE JOUR DE LA VISITE	6
2.5	LISTE DES DOCUMENTS TRANSMIS	6
3.	ZONE ACCESSIBLE.....	6
4.	SYNTHESES DES OBSERVATIONS	7
4.1	VISUALISATION DE LA CHAINE DU DEPLACEMENT DE L'ETABLISSEMENT	7
4.2	AUTRES ACTIONS	8
4.3	SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX	8
4.4	SYNTHESE DES COUTS PAR CORPS D'ETATS	9
5.	DIAGNOSTIC TECHNIQUE : FICHES DES OBSTACLES	11
5.1	PARVIS DEVANT L'ENTREE D'UN ETABLISSEMENT / RDC / ENTREE SECONDAIRE (A CREER)	15
5.2	PARKING EXTERIEUR SECURISE / RDC / ACCES AU PARC DE STATIONNEMENT (A CREER)	17
5.3	ESCALIER EXTERIEUR / RDC / ESCALIER RETOUR SOUTERRAIN	19
5.4	ESCALIER EXTERIEUR / ETAGE 0 / STATIONNEMENT VERS ENTREE	22
5.5	CHEMINEMENT EXTERIEUR / ETAGE 0 / STATIONNEMENT VERS ENTREE	24
5.6	ENTREE NON SECURISEE / RDC / ACCES ACCUEIL	26
5.7	CIRCULATION DU RDC / RDC / ENTREE ACCUEIL	27
5.8	CIRCULATION DU RDC / RDC / ENTREE ACCUEIL VERS VISITE	29
5.9	CIRCULATION DU RDC / RDC / ACCES ACCUEIL (MARCHES EXTERIEURES ET INTERIEURES).....	31
5.10	ESCALIER / RDC / ENTREE VERS R+1	33
5.11	CIRCULATION DES ETAGES / ETAGE 1 / ACCES SALLES	35



1. Rappel de la mission

1.1 Définition de la mission

La présente mission consiste en un diagnostic comprenant :

- une analyse de la situation de l'établissement au regard des obligations réglementaires selon le référentiel listé au § 1.2 ci-après ;
- une proposition de solution de travaux à réaliser pour la mise en conformité ;
- une estimation financière de ces travaux.

1.2 Référentiel

Sauf dispositions spécifiques définies dans les conditions particulières de la présente convention, cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les ERP existants est réalisée par référence aux textes suivants :

- Code de la construction et de l'habitation, articles L.111-7, L.111-7-3 et L.111-7-5 à L.111-7-11, R. 111-19 à R. 111-19-11 et R.111-19-31 à R.111-19-44 ;
- Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public, *JO du 13 décembre 2014* ;

1.3 Limite de la mission

La mission que nous effectuons n'étant pas une mission de maîtrise d'œuvre, les estimations en coûts et en délais ne permettent de fixer qu'un ordre de grandeur utile demandé par la réglementation.

Les solutions présentées ne remplacent pas les normes, règlements et Documents Techniques Unifiés en vigueur.

Elles ne constituent pas un devis, ni un cahier des charges qui reste du domaine d'un maître d'œuvre.

Ce rapport exclut la réalisation de métrés et d'études approfondies. Le coût des travaux préconisés est une évaluation et ne peut être considéré comme une valeur optimale. Il s'agit d'une valeur indicative du coût d'exécution pour une gamme de produits moyenne. Elle ne prend pas en compte d'éventuelles complications qui échappent à une analyse visuelle.

Notamment, elle ne prend pas en compte l'impact des travaux nécessaires à la mise en accessibilité sur l'aggravation possible de la vulnérabilité des bâtiments au séisme (arrêté du 22 octobre 2010).

Ainsi, la responsabilité de QCS SERVICES ne saurait être engagée sur les détails des solutions techniques retenues pour ces travaux.

La mission ne vise que les dispositions d'accessibilité dans des conditions normales de fonctionnement du bâtiment, ainsi les dispositions complémentaires visant à permettre une évacuation directe ou différée des personnes en situation d'handicap peuvent être exigées dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation de travaux par la commission de sécurité compétente. Ces dispositions sont données par l'article GN8/GN10 du règlement de sécurité incendie.

Ainsi, un diagnostic complémentaire relatif à l'évacuation en cas d'incendie des personnes handicapées dans un ERP selon les règles de l'article GN8 peut être proposé en option pour les ERP définis au contrat.

Pour information, cet article, entré en vigueur le 24 janvier 2010, bien que n'ayant pas un caractère rétroactif, peut s'imposer notamment lorsque des travaux de mise en accessibilité de l'établissement sont engagés.



La présente mission ne vise que les locaux recevant du public ; les locaux relevant du code du travail ne sont donc pas pris en compte lors de cette mission.

Elle ne prend pas en compte les voies, aménagements et équipements situés sur le domaine public (relevant d'une autre réglementation).



2. DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

2.1 Généralités

Client : **Nom** : MAIRIE DE PRATS DE MOLLO
Adresse : 6 RUE PORTE DE FRANCE
Code postal : 66230
Ville : PRATS DE MOLLO LA PRESTE

Adresse de l'ERP : **Nom de l'établissement ou de l'installation** :
 FORT LAGARDE
Adresse : RUE
Code postal : 66230
Ville : PRATS DE MOLLO LA PRESTE

Classement incendie :	Catégorie					Activité(s)	Effectif (*)
	1	2	3	4	5		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L, Y, PA	NC

(*) Source du classement : Le classement n'a pas été transmis par l'exploitant. Celui indiqué ci-dessus est donc estimé au vu de l'établissement

Date(s) des investigations :

Nom de l'accompagnateur : Pas d'accompagnateur



2.2 Description des bâtiments

Fort situé sur les hauteurs de la ville. Classé aux Monuments Historiques

2.3 Description des abords

NEANT

2.4 Liste des lieux non diagnostiqués faute d'accès le jour de la visite

NEANT

2.5 Liste des documents transmis

NEANT

3. ZONE ACCESSIBLE

ERP 1ère à la 4ème catégorie : tous les lieux publics sont considérés comme accessibles.



4. SYNTHES DES OBSERVATIONS

4.1 Visualisation de la chaîne du déplacement de l'établissement

TAUX D'ACCESSIBILITE INDICATIF (*) DE L'ETABLISSEMENT : 64 %

Seuil	S'y rendre	Accéder	Circuler au RDC	Accéder aux étages	Circuler aux étages
Moteur	1	1	3	3	3
Visuel	1	4	1	1	1
Auditif	4	4	4	4	4
Mental	3	4	3	4	4
Global	1	1	1	1	1

Légende :

1 = non accessible

2 = accessible avec forte gêne ou avec aide humaine et non conforme

3 = accessible de façon autonome et non conforme

4 = accessible en toute autonomie et conforme

(*) Le taux d'accessibilité est donné à titre indicatif. Sa valeur résulte d'une pondération calculée en fonction des seuils d'accessibilité attribués à chacun des maillons de la chaîne du déplacement. Ce taux ne saurait engager la responsabilité de QCS Services.



4.2 Autres actions

Aucune autre action.

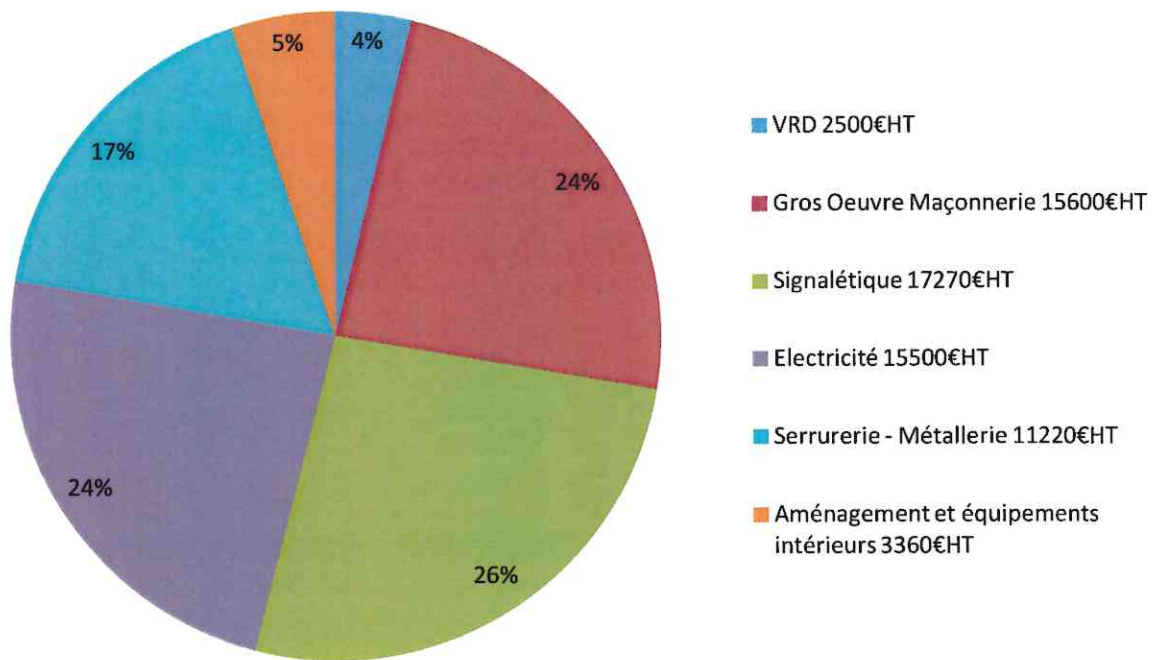
4.3 Synthèse de l'estimation des travaux

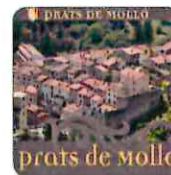
	ESTIMATION (TRAVAUX LÉGERS)	ESTIMATION (TRAVAUX LOURDS)	ESTIMATION TOTALE (TRAVAUX LÉGERS + LOURDS)	ESTIMATION (INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS)
TOTAL	47350 €HT	18100 €HT	65450 €HT	0 €HT
OBSTACLES SUR LA CHAÎNE DU DÉPLACEMENT	47350 €HT	18100 €HT	65450 €HT	0 €HT
TOTAL DES TRAVAUX DES OBSTACLES BLOQUANTS (SEUIL 1)	20630 €HT	18100 €HT	38730 €HT	0 €HT
TOTAL DES TRAVAUX DES OBSTACLES ACCESSIBLES AVEC FORTE GÈNE OU AVEC AIDE HUMAINE (SEUIL 2)	15500 €HT	0 €HT	15500 €HT	0 €HT
TOTAL DES TRAVAUX ACCESSIBLES DE FAÇON AUTONOME MAIS NON CONFORME (SEUIL 3)	11220 €HT	0 €HT	11220 €HT	0 €HT



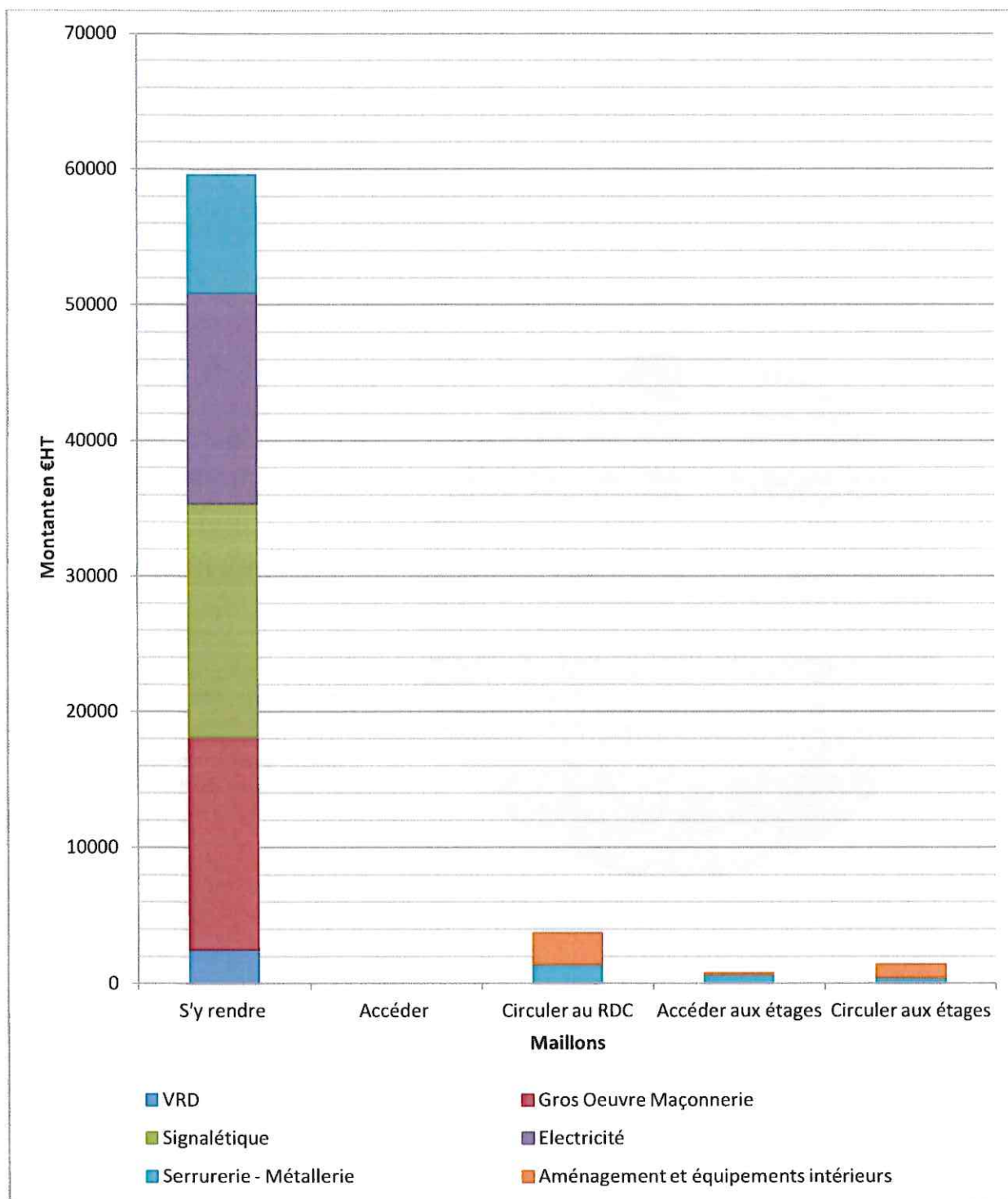
4.4 Synthèse des coûts par corps d'états

Coût global par corps d'états





Coût par corps d'états en fonction de la chaîne du déplacement









5. DIAGNOSTIC TECHNIQUE : FICHES DES OBSTACLES

Un seuil d'accessibilité est attribué à chaque obstacle relevé:





Seuils d'accessibilité	
1	Non accessible
2	Accessible avec forte gêne ou avec aide humaine et non conforme
3	Accessible de façon autonome et non conforme
4	Accessible en toute autonomie et conforme

TABLEAU DE SYNTHESE DE LA CHAINE DU DEPLACEMENT INTEGRANT LE NOMBRE D'OBSTACLE PAR SEUIL D'ACCESSIBILITE

L'affectation des travaux au propriétaire ou à l'exploitant présentée dans le présent rapport est une proposition mais ne saurait préjuger des dispositions contenues dans le contrat de bail liant le propriétaire et l'exploitant des établissements concernés.

Fiches	Nombre obstacles	Nombre dérogations	Seuils d'accessibilité				Estimation €HT
							
fort Lagarde	19	0	1	1	4	3	65450
Fiche n°1 -							
Parvis devant l'entrée d'un établissement / RDC / Entrée secondaire (à créer)	1	0	1	4	4	4	2500
Fiche n°2 -							
Parking extérieur sécurisé / RDC / Accès au parc de stationnement (à créer)	1	0	4	2	4	3	500
Fiche n°3 -							
Escalier extérieur / RDC / Escalier retour souterrain	4	0	3	1	4	3	39320
Fiche n°4 -							
Escalier extérieur / Etage 0 / stationnement vers entrée	1	0	3	1	4	4	550
Fiche n°5 -							
Cheminement extérieur / Etage 0 / stationnement vers entrée	2	0	1	1	4	4	16700
Fiche n°6 -							
Entrée non sécurisée / RDC / accès accueil	1	0	1	4	4	4	0
Fiche n°7 -							
Circulation du RDC / RDC / entrée accueil	2	0	3	1	4	3	340
Fiche n°8 -							
Circulation du RDC / RDC / entrée accueil vers visite	1	0	3	1	4	4	480
Fiche n°9 -							



Fiches	Nombre obstacles	Nombre dérogations	Seuils d'accessibilité				Estimation €HT
							
Circulation du RDC / RDC / accès accueil (marches extérieures et intérieures)	2	0	3	1	4	4	2880
Fiche n°10 -							
Escalier / RDC / entrée vers r+1	2	0	3	1	4	4	780
Fiche n°11 -							
Circulation des étages / Etage 1 / accès salles	2	0	3	1	4	4	1400
TOTAL	19	0	1	1	4	3	65450







Fiches des obstacles

Seuils d'accessibilité			
1	Non accessible	2	Accessible avec forte gêne ou avec aide humaine et non conforme
3	Accessible de façon autonome et non conforme	4	Accessible en toute autonomie et conforme

Fiche n°1

Localisation:	fort Lagarde
	Parvis devant l'entrée d'un établissement
	RDC
	Entrée secondaire (à créer)
Maillon:	S'y rendre

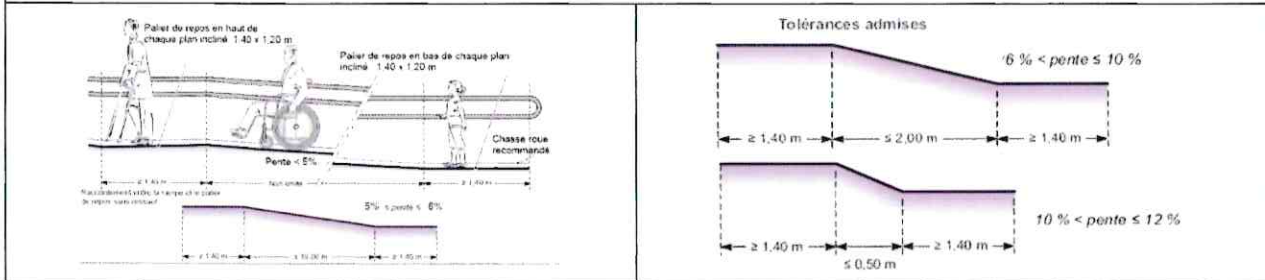


N°	Sur la chaîne	Obstacles	Seuils d'accessibilité			
						
1	OUI	Présence d'un terrain en pente ne permettant pas la réalisation d'un cheminement praticable pour les personnes avec un handicap moteur depuis l'extérieur du terrain	1	4	4	4

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
1	Créer une place de stationnement adaptée à proximité de l'entrée accessible du bâtiment et reliée à celle-ci par un cheminement accessible d'une largeur de 1,20 m. La place adaptée, horizontale au dévers près de 3%, a une longueur de 5 m, une largeur d'au moins 3,30 m et une surlongueur de 1,20 m matérialisée au sol sur la voie de circulation (uniquement cas des places en épi ou en bataille). La place est repérée par un marquage au sol et par un panneau de signalisation vertical / Corps d'état: VRD	Lourd	2500 €HT







Schémas illustrant des exemples de dispositions techniques satisfaisantes pour répondre à l'objectif réglementaire



Fiche n°2

Localisation:	fort Lagarde
	Parking extérieur sécurisé
	RDC
	Accès au parc de stationnement (à créer)
Maillon:	S'y rendre



N°	Sur la chaîne	Obstacles	Seuils d'accessibilité			
						
1	OUI	Absence d'un signal sonore indiquant le fonctionnement du dispositif d'accès et/ou de sortie du parking	4	2	4	3

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
1	Signaler le fonctionnement du dispositif d'accès par un signal sonore / Corps d'état: Electricité	Léger	500 €HT







Schémas illustrant des exemples de dispositions techniques satisfaisantes pour répondre à l'objectif réglementaire



Fiche n°3

Localisation:	fort Lagarde
	Escalier extérieur
	RDC
	Escalier retour souterrain
Maillon:	S'y rendre

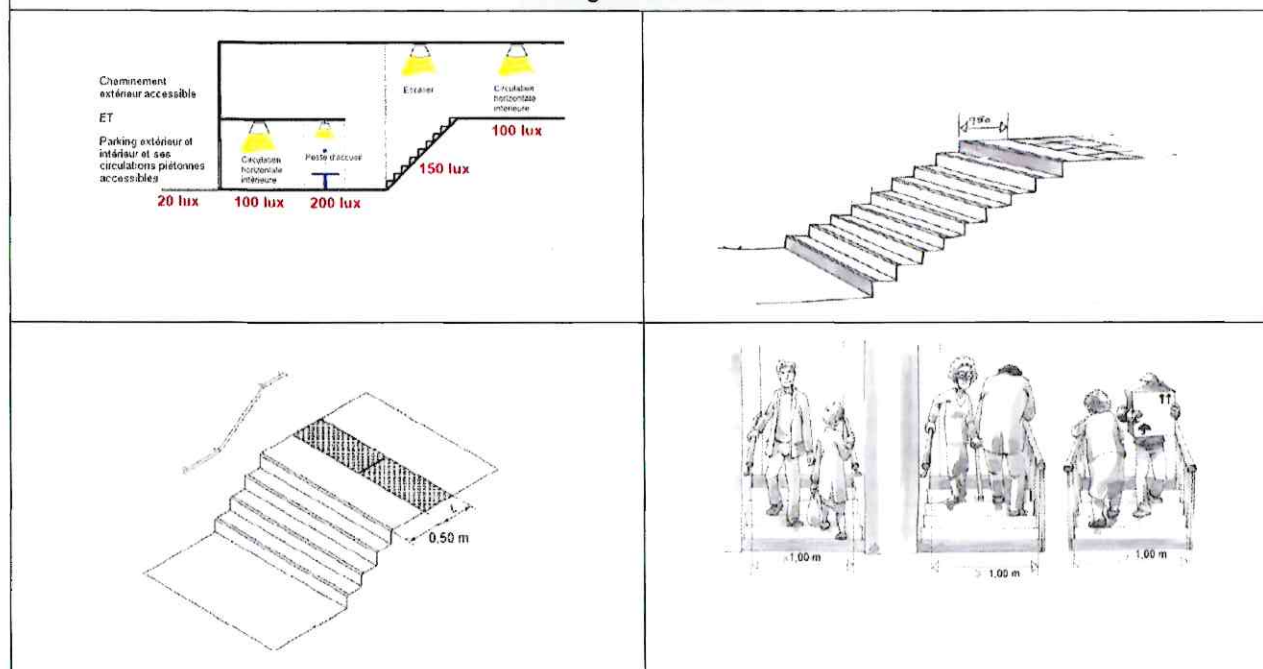


N°	Sur la chaîne	Obstacles	Seuils d'accessibilité			
						
1	OUI	La valeur d'éclairage du cheminement extérieur est inférieure à 20 lux	4	2	4	3
2	OUI	Les caractéristiques de l'escalier liées à la sécurité d'usage ne sont pas respectées	3	1	4	4
3	OUI	Absence d'une main courante de chaque côté	3	4	4	4
4	OUI	Les mains courantes ne dépassent pas la première et dernière marche	3	3	4	4

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
1	Poser des points d'éclairage supplémentaires afin d'améliorer l'éclairage extérieur afin d'obtenir une valeur d'éclairage moyenne au sol de 20 lux sans zone d'ombre / Corps d'état: Electricité	Léger	15000 €HT

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
2	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches / Corps d'état: Signalétique	Léger	15620 €HT
3	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. / Corps d'état: Serrurerie - Métallerie	Léger	7700 €HT
4	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation / Corps d'état: Serrurerie - Métallerie	Léger	1000 €HT

Schémas illustrant des exemples de dispositions techniques satisfaisantes pour répondre à l'objectif réglementaire





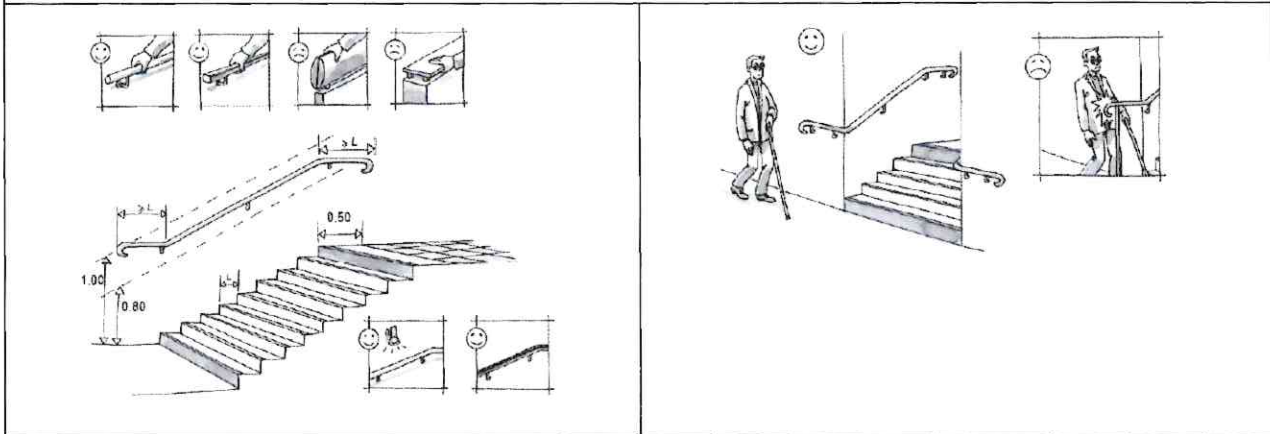
QCS SERVICES

Rapport n° 000770661500060 - version 1

Mission(s) : ADAP + HANDIAGERP







Schémas illustrant des exemples de dispositions techniques satisfaisantes pour répondre à l'objectif réglementaire



Fiche n°4

Localisation:	fort Lagarde
	Escalier extérieur
	Etage 0
	stationnement vers entree
Maillon:	S'y rendre



N°	Sur la chaine	Obstacles	Seuils d'accessibilité			
						
1	OUI	Les caractéristiques de l'escalier liées à la sécurité d'usage ne sont pas respectées	3	1	4	4

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
1	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches / Corps d'état: Signalétique	Léger	550 €HT



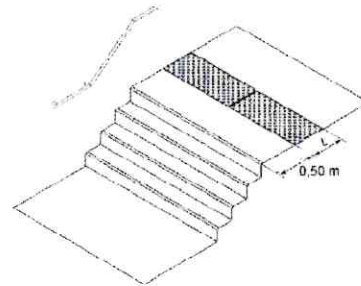
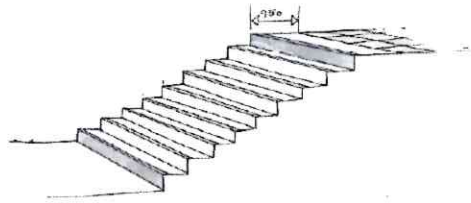
QCS SERVICES

Rapport n° 000770661500060 - version 1

Mission(s) : ADAP + HANDIAGERP







Schémas illustrant des exemples de dispositions techniques satisfaisantes pour répondre à l'objectif réglementaire



Fiche n°5

Localisation:	fort Lagarde
	Cheminement extérieur
	Etage 0
	stationnement vers entree
Maillon:	S'y rendre

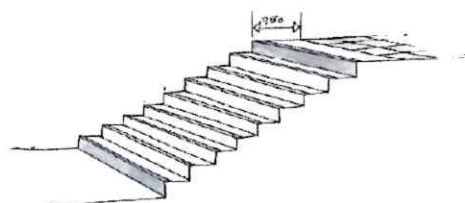
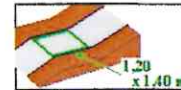
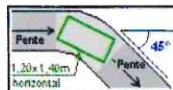
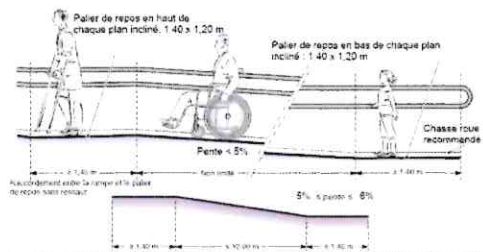


N°	Sur la chaine	Obstacles	Seuils d'accessibilité			
						
1	OUI	Absence d'un palier de repos tous les 10 m sur la pente de plus de 5%	1	4	4	4
2	OUI	Les caractéristiques de l'escalier liées à la sécurité d'usage ne sont pas respectées	3	1	4	4

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
1	Modifier la pente, créer un palier de repos de 1,20 m x 1,40 m, horizontal au dévers près de 3% / Corps d'état: Gros Oeuvre Maçonnerie	Lourd	15600 €HT
2	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches / Corps d'état: Signalétique	Léger	1100 €HT

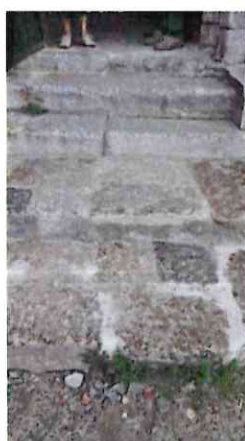






Schémas illustrant des exemples de dispositions techniques satisfaisantes pour répondre à l'objectif réglementaire



Fiche n°6

Localisation:	fort Lagarde
	Entrée non sécurisée
	RDC
	accès accueil
Maillon:	Accéder







N°	Sur la chaîne	Obstacles	Seuils d'accessibilité			
						
1	OUI	Présence d'une marche (ou plusieurs) au niveau de l'entrée de l'établissement	1	4	4	4

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
1	Dès lors que l'accès au bâtiment ne permet pas à une personne en fauteuil roulant de le franchir. Cette impossibilité d'accès au bâtiment est avérée si l'espace entre le bord de la chaussée et l'entrée de l'établissement présente à la fois une largeur de trottoir inférieure ou égale à 2,8 m, une pente longitudinale de trottoir supérieure ou égale à 5% et une ou plusieurs marches d'une hauteur totale supérieure à 17 cm. / Corps d'état: Exploitant	Informations	0 €HT

Fiche n°7

Localisation:	fort Lagarde
	Circulation du RDC
	RDC
	entree accueil
Maillon:	Circuler au RDC

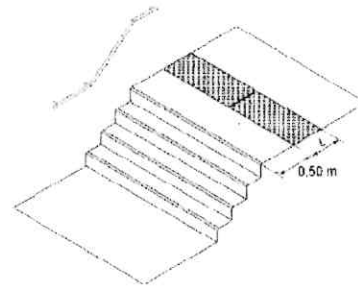
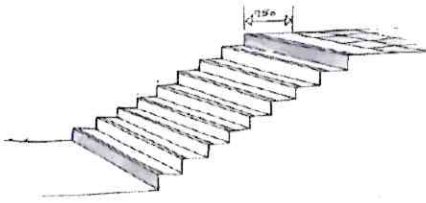


N°	Sur la chaîne	Obstacles	Seuils d'accessibilité			
						
1	OUI	Les caractéristiques de l'escalier liées à la sécurité d'usage ne sont pas respectées	3	1	4	4
2	OUI	Présence d'un obstacle à moins de 2,20 m du sol	4	3	4	3

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
1	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches / Corps d'état: Aménagement et équipements intérieurs	Léger	240 €HT
2	Installer un dispositif de contraste visuel indiquant une hauteur inférieure à 1,90m doivent comporter un contraste visuel par rapport à l'environnement et des angles arrondis. Par exemple une barrière. / Corps d'état: Serrurerie - Métallerie	Léger	100 €HT







Schémas illustrant des exemples de dispositions techniques satisfaisantes pour répondre à l'objectif réglementaire



Fiche n°8

Localisation:	fort Lagarde
	Circulation du RDC
	RDC
	entree accueil vers visite
Maillon:	Circuler au RDC

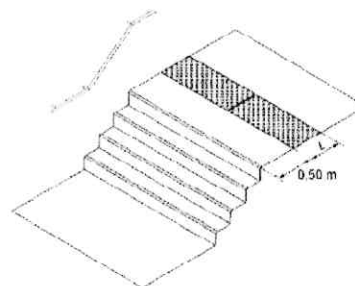
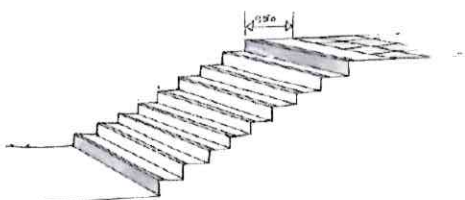


N°	Sur la chaîne	Obstacles	Seuils d'accessibilité			
						
1	OUI	Les caractéristiques de l'escalier liées à la sécurité d'usage ne sont pas respectées	3	1	4	4

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
1	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches / Corps d'état: Aménagement et équipements intérieurs	Léger	480 €HT







Schémas illustrant des exemples de dispositions techniques satisfaisantes pour répondre à l'objectif réglementaire



Fiche n°9

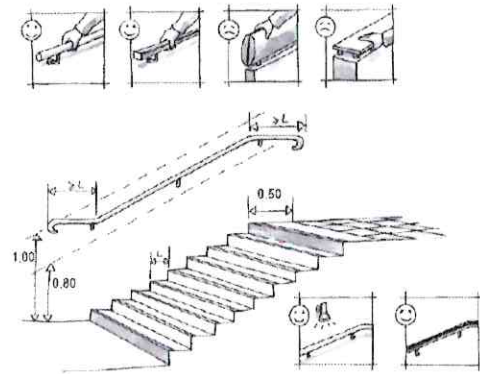
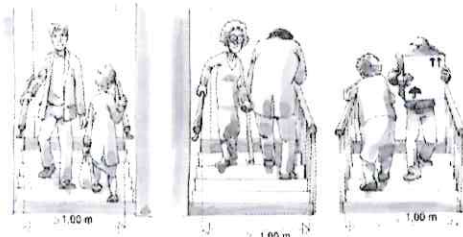
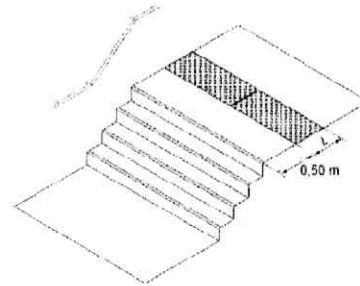
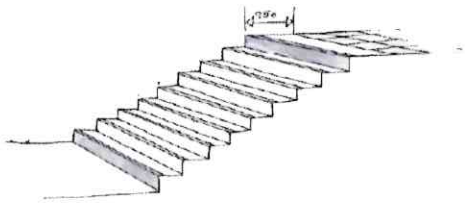
Localisation:	fort Lagarde
	Circulation du RDC
	RDC
	accès accueil (marches extérieures et intérieures)
Maillon:	Circuler au RDC



N°	Sur la chaîne	Obstacles	Seuils d'accessibilité			
						
1	OUI	Les caractéristiques de l'escalier liées à la sécurité d'usage ne sont pas respectées	3	1	4	4
2	OUI	Absence d'une main courante de chaque côté	3	4	4	4

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
1	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches / Corps d'état: Aménagement et équipements intérieurs	Léger	1560 €HT
2	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. / Corps d'état: Serrurerie - Métallerie	Léger	1320 €HT





Schémas illustrant des exemples de dispositions techniques satisfaisantes pour répondre à l'objectif réglementaire



Fiche n°10

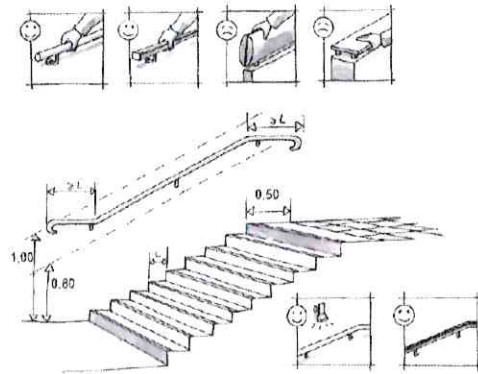
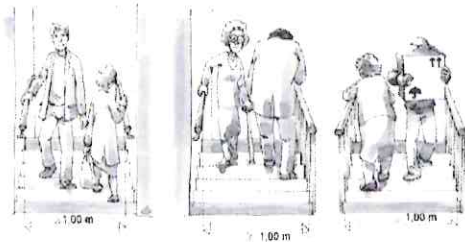
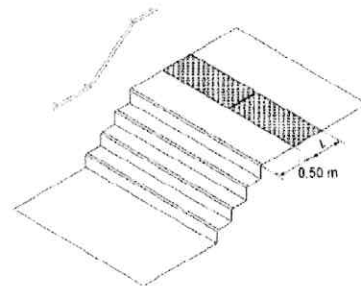
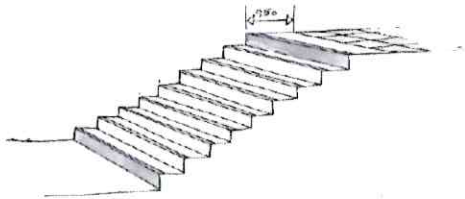
Localisation:	fort Lagarde
	Escalier
	RDC
	entrée vers r+1
Maillon:	Accéder aux étages



N°	Sur la chaîne	Obstacles	Seuils d'accessibilité			
						
1	OUI	Les caractéristiques de l'escalier liées à la sécurité d'usage ne sont pas respectées	3	1	4	4
2	OUI	Absence d'une main courante de chaque côté	3	4	4	4

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
1	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches / Corps d'état: Aménagement et équipements intérieurs	Léger	120 €HT
2	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. / Corps d'état: Serrurerie - Métallerie	Léger	660 €HT





Schémas illustrant des exemples de dispositions techniques satisfaisantes pour répondre à l'objectif réglementaire



Fiche n°11

Localisation:	fort Lagarde
	Circulation des étages
	Etage 1
	accès salles
Maillon:	Circuler aux étages



N°	Sur la chaîne	Obstacles	Seuils d'accessibilité			
						
1	OUI	Les caractéristiques de l'escalier liées à la sécurité d'usage ne sont pas respectées	3	1	4	4
2	OUI	Absence d'une main courante de chaque côté	3	4	4	4

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
1	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches / Corps d'état: Aménagement et équipements intérieurs	Léger	960 €HT
2	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. / Corps d'état: Serrurerie - Métallerie	Léger	440 €HT

Schémas illustrant des exemples de dispositions techniques satisfaisantes pour répondre à l'objectif réglementaire

